



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Unité départementale de la Loire-Atlantique

Nantes, le 16/02/2024

Affaire suivie par : Romain CAILLEAUX
romain.cailleaux@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02 72 74 78 06
Réf : N4-2024-189

Donner acte de modification notable non substantielle

Monsieur,

Par courrier électronique du 26 janvier 2024, vous portez à la connaissance de l'inspection des installations classées la modification du tracé du raccordement électrique des éoliennes ainsi que la modification des emprises au sol du parc éolien de Vritz. Selon les éléments transmis, ces modifications conduisent à une augmentation du tracé du raccordement électrique de 293 ml et à une diminution globale de l'emprise au sol de 126,6 m². Cette augmentation du tracé est liée à l'évitement d'une parcelle agricole cultivée au profit de l'utilisation des bas-côtés de la voirie.

Après examen par l'inspection des installations classées, je vous informe que ces modifications ne sont pas considérées comme substantielles au sens de l'article R.181-46 du Code de l'environnement et ne nécessitent pas, à ce stade, de modifier les prescriptions applicables au site.

Je prends donc acte de cette modification et vous invite à conserver le présent document aux fins de contrôle de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,
L'adjoint de l'unité départementale
de la Loire-Atlantique



Yann DERRIEN

Ferme Eolienne de Vritz
233 rue du Faubourg Saint Martin
75 010 PARIS

Copie : M. Maxime COMBAUD - Energie Team
1 rue des Energies-nouvelles
80 460 OUST-MAREST